

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 71 (1935)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

- † *Willy Bailod.* — *Une bonne leçon d'histoire.* — VAUD : *A nos honoraires.* — *Cà et là.* — *Ecole et religion.* — *Chœur mixte du Corps enseignant Vevey-Montreux.* — GENÈVE : U. I. P. G. MESSIEURS : *Avis.* — *Assemblée générale.* — U. I. P. G. DAMES : *Séance du 22 février.* — *Avis.* — NEUCHÂTEL : *Congrès scolaire.* — *Assemblée de délégués, convocations.* — *Compte rendu financier.*
- A. ROCHAT : *Ecole et maison paternelle.* — MÉTHODES ET PROCÉDÉS : EUG. JACCARD : *Bibliothèque de classe et lecture courante.* — LOUIS HAEMMERLI : *Chant, vers les exercices individuels.* — PRATIQUE : R. BERGER : *Dessin : le chevreuil.* — J. H. ÁDDOR : *Calcul mental (suite).*

† WILLY BAILLOD

A la dernière heure, nous apprenons avec consternation la mort inattendue de notre président central, Willy Bailod. Atterrés par ce départ si brusque, que nous avons peine à réaliser, nous ne savons que nous incliner avec respect devant cette tombe qui s'ouvre si prématurément et présenter à Madame Bailod, ainsi qu'à ses enfants, l'expression de la profonde sympathie de la grande famille des instituteurs romands, qui vient de perdre son chef dévoué et son guide avisé.

LES RÉDACTEURS.

PARTIE CORPORATIVE

UNE BONNE LEÇON D'HISTOIRE

La dernière émission radio-scolaire qui malheureusement eut lieu pendant les vacances de grippe, fut une des meilleures que nous ayons entendues.

Le sketch de M. Edouard Rast a évoqué d'une manière vivante une des pages émouvantes de notre histoire. L'auteur a su donner aux quelques scènes parfois tumultueuses de la Diète de Stans et à l'intervention de Nicolas de Flue du mouvement et une vie intense. Elles ont captivé non seulement les enfants qui les écoutaient avec intérêt, mais elles ont attiré aussi l'attention des parents et des maîtres. On y aurait vainement cherché un motif de critique défavorable : même le disque final qui surprit un peu certaines personnes, cadrerait bien avec l'esprit qui animait le scénario dans lequel l'histoire n'a pas cédé à la

fantaisie. Tous les personnages ont été interprétés avec intelligence et sans vouloir en nommer aucun, nous pouvons les féliciter de la façon dont ils ont mis en relief le sketch de M. Rast.

Qu'il nous soit permis, en passant, de souligner la supériorité des émissions radio-scolaires préparées et présentées par des gens qui vivent avec les enfants, par des éducateurs qui connaissent leurs goûts et savent mieux que d'autres leur parler et les intéresser.

Nous souhaitons aux promoteurs de ces émissions d'être souvent secondés par des collaborateurs aussi compétents.

ED. G.

VAUD

A NOS HONORAIRES

Nous faisons connaître que le prix de l'abonnement à notre journal (*Educateur* et *Bulletin* réunis) n'est pas encore fixé, car nous sommes obligés à un long pointage. Mais, grâce aux couples qui ont aimablement renoncé à l'un de leurs abonnements, ce prix ascendera jusqu'entre 5 et 7 fr. Il ne sera en tout cas pas supérieur à 7 fr.

LE COMITÉ.

ÇA ET LA

Le Département de l'Instruction publique a fait tenir à toutes les classes primaires du canton un bon portrait du *D^r César Roux*. C'est avec plaisir que les maîtres auront donné la petite causerie imposée sur notre grand concitoyen.

Tout le monde a profité, j'espère, du petit congé, dit de relâche, qu'on accorde en février ; tout le monde, à moins que, par-ci par-là, cette interruption ait été supprimée à cause de la grippe qui, après avoir fait des siennes sur le littoral, a bientôt gagné tout notre canton... et au delà. Les maîtres ont aussi payé leur tribut, sans suites mauvaises, souhaitons-le.

Le temps file grand train. Voici mars qui, pour nous, est souvent le mois des déceptions : dans les classes, on répète le programme, et l'on est triste parfois de se rendre compte combien peu il reste de tant d'efforts et de bonne volonté. Mais nous ne pouvons être de ceux qui jettent le manche après la cognée et tel bienveillant sourire de mioche viendra à point nous reconforter.

ALEX. CH.

ÉCOLE ET RELIGION

Ceux qui l'ont prinse à gauche (la religion), ceux qui l'ont prinse à droite, ceux qui en disent le noir, ceux qui en disent le blanc, l'employent si pareillement, à leurs violentes et ambitieuses entreprises, s'y conduisent d'un progrez si conforme en desbordement et injustice, qu'ils rendent douteuse et malaysee à croire la diversité qu'ils prétendent de leurs opinions.

Voyez l'horrible impudence de quoy nous pelotons les raisons divines ; et combien irreligieusement nous les avons et rejectees, et reprinses, selon que la fortune nous a change de placé en ces orages publics.

(Montaigne, Essais, livre II, chap. XII : Apologie de Raimond Sebond.)

Lorsqu'on se rappelle combien de mal s'est pu commettre sous le couvert de la religion (les guerres les plus stupides), quand on voit, de nos jours, ce mot mis à toutes les sauces et drôlement avoisiné, on éprouve le besoin de mettre un peu d'ordre en ce pénible désarroi.

Certes, il faut respecter le sentiment religieux, — dont à quelque degré tout homme est pourvu, — pour ce qu'il comporte d'élan, parfois inconscient, vers le divin. Mais à une époque où la religion est déplorablement soumise à des influences étrangères, il importe de ne pas la confondre avec le christianisme.

Des pays, près du nôtre, s'emparent de l'enfance pour des fins politiques, sachant bien que leur influence sur les premières années sera indélébile. Certaines religions, ou sectes, désireuses d'accroître leur autorité en imposant leurs dogmes, agiront de même, et, dès ce moment, l'école deviendra le champ clos où s'entrechoqueront ces multiples courants. Nous connaissons déjà certain nationalisme étroit ; l'école souffrira encore de fanatisme religieux, et comme les deux ont tendance à marcher de pair, ce sera joli !

Or, pour œuvrer, l'éducateur a besoin de liberté et de calme.

*Il ne cherchera pas à imposer ce qu'il croit, à présenter comme obligatoires les opinions et les doctrines qui le satisfont, de même qu'il ne cherchera pas à présenter comme obligatoire ce qu'il ne croit pas. Car il est vain, dans ce domaine comme dans d'autres, de prétendre donner à autrui ce qu'on ne possède pas soi-même : l'éducation religieuse ne peut être faite que par des âmes religieuses. Vous aiderez bien plus votre enfant en lui laissant voir ce que votre soif de vérité et de justice a d'inaisé encore, qu'en feignant une paix qui lui fera l'effet d'une contrainte*¹.

Nous défendrons l'article 27, dont la suppression permettrait tous les espoirs aux adversaires de l'école laïque. Pour parvenir à cette suppression, on accuse l'école d'amoralité : des enfants se comportent mal, des adolescents deviennent cyniques, des adultes perdent le sens des valeurs, la faute en est à l'école. Ouais ? rien de tout cela n'est encore démontré.

Je prétends que l'école a bon dos et qu'il est vraiment trop facile de la rendre responsable d'un déficit que chacun craint de découvrir en soi-même. Le premier, le principal milieu dans lequel s'épanouit l'enfant, se développe le jeune homme, c'est, — ce devrait être, — la famille. Mais n'a-t-elle pas trop souvent une conscience approximative, de ses devoirs ? N'est-ce pas auprès d'elle qu'il faut agir ? L'école actuelle, qui autorise un enseignement moral et même religieux, nous permet de la seconder. Qu'on ne nous impose donc pas l'école confessionnelle sous le prétexte faux qu'elle serait d'inspiration plus chrétienne, car, à nous aussi, il semble que *la méthode inductive et empirique, celle qui part des faits concrets et des valeurs individuelles, est beaucoup préférable à un enseignement d'autorité qui présenterait d'emblée sous leur forme absolue les dogmes dans lesquels s'est cristallisée l'expérience chrétienne à travers les siècles*².

ALEX. CH.

LE CHŒUR MIXTE DU CORPS ENSEIGNANT

Nous ne pouvons passer sous silence le très, très beau concert que le Chœur mixte du Corps enseignant de Vevey-Montreux donna à la Cathédrale de Lausanne. La presse en a parlé de manière très élogieuse ; nous ne pouvons que joindre notre faible voix. Le Chœur, les solistes, l'orchestre, — qui nous parut jouer avec beaucoup de plaisir et de soin, — l'organiste, tous les execu-

¹ et ² P. Bovet : *Le sentiment religieux et la psychologie de l'enfant*. Chap. VIII : *Remarques pédagogiques*.

tants sont à louer pour leur belle et unanime volonté. M. Boller peut être content de tout le monde et de lui-même. Ce soir-là, il s'est imposé à l'attention et à l'admiration d'un chacun.

Les critiques musicaux, le public de la Cathédrale, celui de la radio, tous ont été satisfaits ; que pourrait-on dire de plus ? Le Comité du Chœur mixte peut marquer ce jour d'une pierre blanche, toute blanche.

ALEX. CH.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

AVIS

Dans sa première séance, la commission chargée d'étudier la question : *Le rôle de l'école populaire dans l'Etat*, a décidé de siéger au Café Lyrique, Place Neuve, les vendredis 1^{er}, 15 et 29 mars, à 17 h.

Les collègues qui peuvent communiquer des documents intéressants sont priés de les adresser à *Ad. Lagier, Ecole du Grütli*.

Merci d'avance !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 FÉVRIER

Après avoir ouï un procès-verbal très consciencieusement rédigé par notre nouveau secrétaire Genequand et les inévitables communications du Comité, l'assemblée aborde le principal objet à l'ordre du jour : **Le nouveau règlement de l'enseignement primaire.**

Notre président Willemin présente ce document volumineux qui comprend plus de trois cents articles.

On a l'impression, en le parcourant, qu'on a voulu tout prévoir et tout codifier.

Ce règlement tient à la fois de l'édit, de l'arsenal et c'est une sorte de statut du personnel enseignant. Le Comité de notre section, qui entend défendre les droits et les intérêts légitimes de ses mandants, a envoyé auprès de M. le directeur de l'enseignement primaire une délégation pour lui présenter un certain nombre d'observations et de suggestions ; elle a attiré son attention sur certains articles du projet qui pourraient occasionnellement servir à créer des difficultés à des membres du corps enseignant et sur d'autres qui semblent vouloir restreindre la liberté de pensée et d'expression des instituteurs primaires, alors que des dispositions légales limitent déjà leurs droits de citoyens. (Voir loi des incompatibilités !)

A la Commission scolaire cantonale, où le projet de règlement est actuellement en discussion, nos représentants ont éprouvé une certaine difficulté à faire prévaloir notre point de vue.

Il n'était pas possible, au cours de notre assemblée générale, d'étudier tous les articles du projet. Une discussion animée, à laquelle prirent part nos collègues Martin, Rudhardt, L. Tissot, Borel et Duchemin, aboutit à la nomination d'une commission, du reste largement ouverte à tous, qui aura à examiner en détail le nouveau règlement. Cette commission aura également pour tâche d'étudier l'importante question du statut des fonctionnaires.

Plusieurs collègues ont exprimé l'avis que, quelles que soient les tendances de l'heure, les instituteurs primaires ne peuvent accepter d'être considérés comme des citoyens de deuxième classe et qu'ils doivent veiller au maintien du régime le plus libéral à leur égard.

AD. L.

U. I. P. G. — DAMES

Compte rendu de la séance du vendredi 22 février.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Communications du Comité (réponse de la S. P. R. à nos deux propositions).
3. Fixation de la cotisation pour 1935. (Proposition du Comité 13 fr.).
Discussion. Votation.
4. Projet de règlement scolaire.
5. Propositions individuelles.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre est lu et adopté.

Une délégation a demandé au Département, s'il était exact qu'un projet de loi se préparait sur la mise à la retraite prématurée des institutrices. Sur sa réponse affirmative, l'Union a demandé une entrevue à M. le président du Département de l'Instruction publique. Le Département a eu à supporter des frais de remplacement ensuite d'accidents de ski ; il se propose de compléter comme suit l'article de l'ordre de service concernant les congés du personnel enseignant :

« Sont réservés les cas d'absences dus à des accidents causés, en dehors des excursions scolaires, par la pratique d'un sport (ski, alpinisme, etc.). Le Département examinera dans chaque cas, quelle sera la retenue qu'il fera sur le traitement pendant la durée de l'absence ».

La section s'étonne que le Département encourage la pratique du ski et, d'autre part, prenne des mesures spéciales contre ceux qui s'y livrent. La section demande combien de dames de l'enseignement primaire ont eu des accidents de ski ces cinq dernières années.

La majorité des associations de la Fédération (excepté l'U. I. P. G. — Dames, l'Amicale et l'Administration) demandent que la Fédération reprenne son autonomie. Le Comité de la Fédération n'a pas encore trouvé de président.

La Société pédagogique romande a répondu de façon négative aux deux propositions que lui a soumis la section :

1. Vu les dépenses extraordinaires occasionnées à la Section des dames par la défense de la situation de ses membres, la Section demande que la S. P. R. prenne cette année à sa charge la somme de 3 fr., cotisation supplémentaire due à la fusion du *Bulletin* et de l'*Educateur*.

2. Les institutrices, femmes d'instituteurs, membres de l'U. I. P. G. sont dispensées de l'abonnement à l'*Educateur*.

Cotisation pour 1935. — Par 30 oui contre 2 non, l'assemblée accepte la proposition du Comité, de fixer la cotisation à 13 fr.

Projet du règlement scolaire. — La section priera Mlle Neydeck, sa représentante à la Commission scolaire, de venir faire à l'Union un exposé du nouveau règlement scolaire.

Séance levée à 18 h.

H. N. L.

Erratum. — Dans le compte rendu de la séance annuelle, une erreur s'est glissée, concernant les vérificatrices des comptes ; lire Mmes Morel-Ries et Foëx et non Girolodi et Foëx.

AVIS

A l'avenir, les convocations paraîtront dans le *Bulletin* ; les collègues qui ont l'obligance de faire passer les circulaires voudront bien encarter la convocation dans le *Bulletin* et le faire circuler. Merci d'avance H. N. L.

NEUCHÂTEL

CONGRÈS SCOLAIRE

Nous invitons les Comités de sections à désigner le plus tôt possible un rapporteur pour faire une étude préparatoire de la question portée à l'ordre du jour du Congrès de La Chaux-de-Fonds : **Le rôle de l'école populaire dans l'Etat.**

Après avoir été adoptés par les sections, les rapports seront adressés à M. H.-L. Gédet, président cantonal. Le dernier délai est fixé au **15 octobre 1935**. Se reporter au *Bulletin* du 26 janvier 1935 pour les directives données par le Bureau romand. COMITÉ CENTRAL.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

**Samedi 9 mars 1935, à 14 h. 30, à Neuchâtel,
Annexe du Collège des Terreaux, salle N° 14.**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 21 avril 1934.
2. Rapport du Comité central sur l'exercice 1934.
3. Rapport financier sur l'exercice 1934.
4. Rapport des vérificateurs de comptes.
5. Rapport du Comité de l'Exposition scolaire permanente.
6. Discussion et adoption de ces rapports.
7. Budget de l'exercice 1935.
8. Fixation du montant de la cotisation à la Caisse centrale et à la Caisse d'entr'aide.
9. Nomination des vérificateurs de comptes pour l'exercice 1935.
10. Divers.

Le présent avis tient lieu de convocation. Se munir des comptes. Souper traditionnel, au Jura, rue de la Treille. COMITÉ CENTRAL.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHÂTELOISE

COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 1934

A. — I. Caisse S. P. N.

<i>Doit</i>	<i>Doit</i>
I. En caisse au 1 ^{er} janvier 1934	Fr. 117.85
II. Cotisations centrales : 460 à 14 fr.	» 6 440.—
III. Prélèvements en banque	» 1 418.45
IV. Intérêts du livret d'épargne.	» 216.74
V. Abonnements au « Bulletin corporatif »	» 12.—
VI. Assurance-responsabilité civile (314 assurés)	» 505.55
VII. Part de la Caisse d'entr'aide aux frais généraux	» 50.—
VIII. Divers	» 46.—
Total	<u>Fr. 8 806.59</u>

<i>Avoir</i>	<i>Avoir</i>
I. Assemblées	Fr. 952.35
II. Déplacements et réceptions	» 117.70
III. Administration	» 1 597.50
IV. Abonnements au « Bulletin corporatif », 460 membres :	
Abonnements 460 × 4 = Fr. 1840	
Abonnements membres d'honneur et divers » 44	
Cotisations romandes 460 × 2 = » 920	» 2 804.—
V. Subventions diverses	» 490.—
VI. Frais généraux	» 264.85
VII. Dépôts en banque	» 2 016.74
VIII. Assurance-responsabilité civile	» 508.45
IX. Défense des traitements	» —.—
X. Divers	» 55.—
XI. Solde en caisse	» —.—
Total	<u>Fr. 8 806.59</u>

II. Résumé des recettes et des dépenses.

Total des recettes	Fr. 7 270.29
» » dépenses	» 6 789.85
Boni d'exercice	<u>Fr. 480.44</u>

III. Bilan.

<i>Actif</i>	<i>Actif</i>
I. En banque	Fr. 8 576.63
II. Insignes S. P. N. (Pro memoria)	» 1.—
III. Fonds pour subvention au Congrès romand	» 784.18
IV. Espèces en caisse	» —.—
Total	<u>Fr. 9 361.81</u>

<i>Passif</i>	<i>Passif</i>
I. Fonds pour subvention au Congrès romand.	Fr. 784.18
II. Avoir net au 31 décembre 1934	» 8 577.63
Total	<u>Fr. 9 361.81</u>

IV. Résultat de l'exercice.

Avoir net au 31 décembre 1934	Fr. 8 577.63
Avoir net au 31 décembre 1933	» 8 097.19
Augmentation du capital	<u>Fr. 480.44</u>

B. — I. Caisse d'entr'aide.

<i>Doit</i>	<i>Doit</i>
I. En caisse au 1 ^{er} janvier 1934	Fr. —.—
II. Cotisations (449 membres)	» 2 290.—
III. Dons	» 151.45
IV. Prélèvements en banque Fr. 1 009.15	
V. Intérêts du livret d'épargne. » 39.31	» 1 048.46
VI. Prélèvements sur fonds de réserve	» —.—
VII. Intérêts du fonds de réserve	» 902.92
VIII. Remboursements par les malades (trois cas à 25 %).	» 826.25
IX. Caisse de prêts (annuités et intérêts)	» 578.17
Total	<u>Fr. 5 797.25</u>

<i>Avoir</i>	<i>Avoir</i>
I. Remplacements (2 institutrices, 103 jours ; 1 instituteur, 175 jours)	Fr. 3 305.—
II. Dépôts en banque	» 1 992.25
III. Caisse de prêts (deux prêts)	» 450.—
IV. Achat de titres	» —.—
V. Frais généraux	» 50.—
VI. Solde en caisse	» —.—
Total	<u>Fr. 5 797.25</u>

II. Résumé des recettes et des dépenses.

Total des recettes	Fr. 4 258.10
» » dépenses	» 3 355.—
Boni d'exercice	<u>Fr. 903.10</u>

III. Bilan.

<i>Actif</i>	<i>Actif</i>
I. Cédules de prêts	Fr. 1 700.—
II. Fonds de réserve	» 25 763.82
III. Actif sur livret d'épargne	» 1 573.10
Total de l'actif	<u>Fr. 29 036.92</u>

<i>Passif</i>	<i>Passif</i>
I. Ducroire sur prêts	Fr. 1 000.—
II. Avoir net au 31 décembre 1934	» 28 036.92
Total	<u>Fr. 29 036.92</u>

IV. Résultat de l'exercice.

Avoir net au 31 décembre 1933	Fr. 28 133.82
Avoir net au 31 décembre 1934	» 28 036.92
Diminution du capital	<u>Fr. 96.90</u>

V. Fonds de réserve de la Caisse d'entraide.

Montant du Fonds de réserve au 31 décembre 1933	Fr. 24 689.45
Versements au Fonds de réserve en 1934	» 1 074.37
Montant du Fonds de réserve au 31 décembre 1934	<u>Fr. 25 763.82</u>

C. — Fortune générale de la S. P. N.

I. Caisse S. P. N.	Fr. 8 577.63
II. Caisse d'entraide	» 28 036.92
Total	<u>Fr. 36 614.55</u>

D. — Résultat de l'exercice.

Fortune générale de la S. P. N. au 31 décembre 1934	Fr. 36 614.55
» » » » » 31 » 1933	» 36 231.01
Augmentation en 1934	<u>Fr. 383.54</u>

2 février 1935.

Le trésorier : J. ROCHAT.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

ÉCOLE ET MAISON PATERNELLE

Sous ce titre général, le Synode scolaire de Bâle a entendu plusieurs rapports, dont la *Schweizerische Lehrerzeitung* du 15 février donne un compte rendu. En voici quelques extraits :

La formule : Respect des droits des parents, est devenue — ou presque — un signal d'attaque contre l'école. D'où cela vient-il ? — C'est que, officiellement, aucun lien n'existe entre parents et maîtres, ces derniers étant soumis à la loi et responsables envers l'Etat ; toutefois « ils ont le sentiment de ne pouvoir remplir leur tâche d'éducateurs sans la collaboration des parents ».

Il en résulte des conflits de compétences, lesquels devraient facilement être aplanis, car la famille et l'école ont suffisamment à faire, chacune en son domaine.

A la famille, tout ce qui est d'ordre familial et intime : éducation religieuse (au sens confessionnel) ; éducation sexuelle, influence politique ; à l'école, tout ce qui a trait à la formation intellectuelle et sociale de l'enfant.

Théoriquement, le départ est facile entre ces deux domaines : pratiquement, il faut bien reconnaître qu'ils se pénètrent mutuellement. D'où la nécessité de se faire réciproquement confiance. (Dr Burkhardt, directeur du Gymnase des jeunes filles).

M. le Dr Miville, président de tribunal, après avoir montré l'évolution de l'autorité dans la famille, — à partir du droit romain, — établit que les lois modernes ont imposé des devoirs aux parents, l'école obligatoire, entre autres ; que l'école est devenue surtout éducative (*Erziehungsschule*) ; que, par ce fait, elle a entrepris sur l'influence de la famille.

L'école est supérieure à la famille pour éduquer l'enfant comme futur membre de la société et de l'Etat ; elle ne doit intervenir que là où la famille seule est insuffisante ; ainsi des conflits seront rares. Mais ils sont beaucoup plus fréquents entre parents et maîtres. Les conseils de parents, réunions de parents, etc., etc., cherchent à les prévenir où à les dissiper.

Rien là dedans qui ne nous soit connu. A Bâle, comme partout, la nécessité d'une intime collaboration entre la Famille et l'Ecole est reconnue ; on cherche à en faire une réalité.

Pour terminer, quelques lignes tirées de l'*Education*¹, l'excellent journal pédagogique français, que dirige M. Georges Bertier, directeur de l'*Ecole des Roches* :

...« Nous avons fourni, nous, parents, la matière ouvrable : ces corps, ces intelligences et ces âmes qui nous sont plus chers que les nôtres propres. Nous les avons livrés à de bons ouvriers à qui nous avons fait confiance, espérant qu'ils modèleront généreusement ces jeunes esprits, pour qu'ils deviennent des hommes aux idées justes, aux sentiments élevés, ayant le sens des grands devoirs familiaux et civiques.

« Chacun de son côté doit travailler à cette tâche, les uns et les autres prêchant d'exemple : les parents, dans cette partie éducative qui est plus que toute autre leur apanage ; les maîtres, par le prestige de leur savoir, l'accomplissement consciencieux d'une tâche aride, parfois fastidieuse, trop souvent méconnue, et par l'intérêt porté à leurs élèves. Ceux-ci n'y sont jamais insensibles et les parents sont toujours reconnaissants du bel ouvrage accompli avec amour.

» *Il ne doit pas y avoir de rivalité, voire de bataille, autour d'une éducation d'enfant.* « Toute maison divisée contre elle périra ». Et c'est pourquoi, si l'Université veut vivre, remplir la tâche pour laquelle elle est faite, l'union doit se faire plus que jamais entre maîtres et parents pour résoudre les graves problèmes de formation de toute une jeunesse pour un Demain qui nous remplit d'appréhensions. L'enjeu en vaut la peine. C'est toute cette génération neuve, ardente, la France² qui se prépare, dont il faut non seulement vivifier les corps, mais rendre sains et droits les esprits, fortes les volontés ». (M. MONSAINGEON.) A. R.

MÉTHODES ET PROCÉDÉS

BIBLIOTHÈQUE DE CLASSE ET LECTURE COURANTE

Les bibliothèques de classe sont lancées. On a beaucoup discuté à leur sujet ; elles ont été à l'ordre du jour des assemblées pédagogiques et ont figuré maintes fois au sommaire des revues et journaux traitant d'éducation. Leur utilité et leur composition ont fait l'objet de nombreuses discussions. Les autorités et les maîtres ont fait des efforts louables, et maintenant la plupart

¹ L'*Education* a fusionné avec la *Revue familiale d'Education*, organe de la Confédération générale des familles. Elle paraît en numéros doubles : *La Revue mensuelle des parents*, qui contient, encartée en supplément, la *Revue mensuelle des maîtres*. — Edition sociale française, 31, rue Guyot, Paris (XVII^e).

² Et aussi la Suisse (*Réd.*).

des classes possèdent leur petite bibliothèque ; les livres sont sur les rayons, mais on peut se demander si, parfois, ils n'y restent pas trop longtemps sans être touchés.

Il ne suffit pas de dire aux enfants : « Nous avons une bibliothèque, ces livres sont pour vous », pour que tous s'empressent d'en choisir et pour que l'amour de la lecture s'empare d'eux. Et il est une idée fausse, malheureusement courante, qu'il faut bannir de notre esprit : c'est qu'il y a des enfants qui n'aiment pas lire, et qu'on n'y peut rien changer. Erreur. Il n'y a pas d'enfants qui n'aiment pas lire, mais il y a des enfants qui n'ont jamais essayé de lire, ou qui, lors de leurs premiers essais, sont tombés sur des livres qui leur ont déplu et enlevé toute envie de récidiver. Il faut donc, au début, amener l'enfant à connaître quelques livres et les lui bien choisir. Il acquerra ainsi, à quelques rares exceptions près, le goût de la lecture. C'est au maître et au travail en classe qu'incombe ce devoir.

Sans doute, on pourrait donner un livre à un élève en lui ordonnant de le lire ; mais ce moyen serait désastreux, car, pour l'enfant, ce serait alors un travail commandé, et il ne le ferait qu'en rechignant ; le résultat serait lamentable et tout à fait opposé à celui que l'on désire.

Pour que l'enfant ait du goût pour les livres, avons-nous dit plus haut, il faut qu'il en ait déjà lu quelques-uns bien choisis. Rien de plus simple : choisissons-les nous-mêmes et faisons-les lire en classe. Pour cela, employons une des leçons de lecture de la semaine ; une demi-leçon pourrait peut-être suffire. Prenons donc un ouvrage approprié à l'âge de nos élèves, à leur mentalité, car certains livres pourront plaire à de petits citadins, mais ennuyer de petits campagnards ; il sera court, afin que sa lecture ne traîne pas des mois. Durant les trois quarts d'heure ou la demi-heure hebdomadaire, faisons défiler nos élèves devant la classe en qualité de lecteurs ; trois minutes seront une durée suffisante pour chacun, car il en est qui pourraient lasser leurs camarades par une lecture défectueuse. Ayons soin aussi, de faire lire tous les élèves, les mauvais comme les bons ; que chacun ait une part active, et chacun sera intéressé ; le mauvais lecteur qui ne lirait jamais ne trouverait aucun attrait au livre et risquerait de devenir alors un de ces « enfants qui n'aiment pas lire. »

Ainsi, en une année, il nous sera possible de faire connaître trois ou quatre livres à nos élèves. Ils auront été intéressés, si le choix a été judicieux, et ils voudront connaître d'autres histoires. La petite bibliothèque de classe sera alors mise à contribution ; notre but sera atteint, car l'on peut être sûr que celui qui commence à lire le fera durant le reste de sa vie. Et si les premiers livres sont de bons ouvrages, bien écrits et sensés, notre petit lecteur ne pourra priser par la suite que des œuvres de ce genre, et non quelque banalité écrite en un style lamentable.

Nous voyons encore un autre et très gros avantage à ces petites séances de lecture : c'est certainement l'un des meilleurs moyens d'apprendre à nos élèves à lire couramment. En effet, lors d'une leçon de lecture ordinaire, chaque élève ayant son livre, tous, s'ils ne connaissent pas déjà le texte en cours, s'empressent de le lire, et, ceci fait, se désintéressent presque totalement de la suite, ne suivant que d'un œil et d'une oreille, juste pour ne pas être pris en faute ; ils ne réagissent pas, que la lecture soit bonne ou mauvaise ; le maître

est seul à s'apercevoir des mots faussés, de la ponctuation oubliée et fait figure de grincheux. Il en va tout autrement lorsque l'élève qui lit devant la classe, est seul à posséder le texte. Change-t-il un mot, oublie-t-il un point, la phrase en devient alors incompréhensible pour ses camarades, et ceux-ci ne se font pas faute de le lui montrer par des grognements ou des rires à peine retenus, se montrant plus sévères souvent que le maître lui-même. Alors, il ne reste au fautif qu'à s'appliquer le plus possible à lire correctement, et quelques séances de ce genre feront plus que les remontrances et les conseils du maître.

EUG. JACCARD.

CHANT (Suite) ¹

b) *Vers les exercices individuels.* — Si, — comme l'ont dit J. Piaget et Ad. Ferrière, — « les matières à enseigner doivent s'adapter à la mentalité changeante des élèves » ; si elles visent à « satisfaire les intérêts variables de nos écoliers » ; s'il est vrai que « chaque enfant est différent de tous les autres », le pédagogue a toutes sortes de bonnes raisons pour intensifier l'effort créateur, l'esprit d'invention, l'activité individuelle des enfants, en proposant à ceux-ci, des problèmes à résoudre et des travaux à exécuter sous des formes très variées. C'est même une nécessité, car, dans la mesure où le programme le permet et dès l'instant où l'élève ne se contente plus d'être un sujet « réceptif », mais aspire à devenir « actif », il faut user de toutes sortes de moyens pour individualiser l'enseignement et pour donner aux élèves la possibilité de fournir la mesure exacte de leurs facultés visuelles et auditives, de leur imagination, de leur invention et de leur mémorisation. Ce sera rompre, nous le reconnaissons, avec la loi du moindre effort, avec l'esprit routinier, mais ce sera donner à l'enseignement de la musique quelque chose de plus prenant, de plus intuitif, de plus vivifiant, de plus joyeux.

Nous avons dit que nos observations nous ont conduit à créer des groupes d'élèves — deux ou trois — et à les classer d'après leur *savoir-aptitude*, pour employer une expression de M. A. Borel, conseiller d'Etat ². On se rappelle aussi que les premières leçons de chant aux « tout-petits » ont pour objet de leur faire apprendre des chants se rapportant à leur âge. Dès ce moment, nous formons des groupes de trois ou quatre élèves seulement, des groupes qui, à tour de rôle, — tel un concours — s'exécutent devant toute la classe constituée en jury ; si nous invitons un élève, et puis un autre, à désigner leurs compagnons de groupe, nous serons bien proche du but que nous nous proposons. En effet, nous voici bientôt en mesure d'inviter les élèves à chanter seuls. Timidement, un, puis deux, puis d'autres élèves lèvent la main ; ils font violence à leur timidité ; les voilà partis ; la glace est rompue ; la partie est gagnée ; le but est atteint : « on peut chanter seul ».

Avec quel sérieux ne les voit-on pas, ces élèves, placés sur l'estrade du maître, face aux camarades, dire leur chanson, mimer l'une d'entre elles ; et quelle sincérité, et quelle conviction ne mettent-ils pas, — même s'ils chantent faux — à exprimer leur chant préféré ? Ajoutez à cela la satisfaction qu'ils éprouvent à entendre les éloges et les recommandations faites par un maître

¹ Voir *Educateur* N° 7 du 16 février 1935, où une omission nous a fait dire : « Nous inspirerons... » (6^e alinéa) au lieu de « Nous nous inspirerons... »

² Voir *Annuaire de l'Instruction publique en Suisse*, 1930, p. 62.

bienveillant et vous serez assurés que dès ce moment, ce maître-là aura gagné la confiance de ses élèves.

Poursuivons : Les enfants ayant été initiés à l'écriture musicale ¹, nous les mettons à même de lire les notes des chants qu'ils ont appris par audition. Et ce n'est pas une mince satisfaction qu'ils éprouvent non plus, lorsque, en possession d'un beau « Recueil de chants », ils peuvent « tenir sous leurs doigts » ces signes représentatifs d'une mélodie connue et aimée. Soumis à pareille discipline, ils voient leurs facultés visuelles, leur mobilité oculaire se développer ; l'habitude qu'ils prennent d'articuler le nom des notes suivant une mesure ou un « tempo » déterminés, tout cela contribue à parachever cette éducation des réflexes, éducation que nous jugeons si utile, lorsqu'il s'agit de lire à première vue un exercice de solfège ou une mélodie appropriée.

Rappelons encore que la capacité visuelle des élèves peut être facilement contrôlée par le maître, lorsque celui-ci, durant un exercice d'ensemble, parcourt la salle et examine le mouvement des doigts qui s'appliquent sur le contour mélodique.

Ce travail ne pourrait-il pas être classé dans la catégorie de ceux que Ferrière a appelés *Travail individuel standardisé* ² — ne nous effrayons pas du mot — et qui a pour objet de montrer à l'enfant les liens qui unissent le *but* et les *moyens* ?

(A suivre.)

LOUIS HÄMMERLI.

PRATIQUE

DESSIN : LE CHEVREUIL

Le chevreuil est un herbivore et un coureur, comme le cerf et le cheval. Pour en expliquer les formes aux élèves, on commence par leur rappeler brièvement ce que nous avons dit sur les herbivores et les coureurs en général. On montre ensuite en quoi le chevreuil se différencie des autres coureurs.

Rothe le compare surtout au cerf qu'il suppose avoir été étudié auparavant :

« Le chevreuil est plus petit que le cerf, à peu près aussi grand qu'une chèvre, mais beaucoup plus joli que celle-ci.

» Ses formes sont plus droites que celles du cerf, lequel semble plus musculeux et plus arrondi.

» La tête du cerf est allongée, celle du chevreuil est courte ; elle s'inscrit dans un triangle dont on enlève la pointe après coup pour former le museau.

» La femelle, appelée biche, n'a pas de bois, ceux du mâle croissent toujours dans le prolongement de la ligne du front avec une petite inclinaison en arrière. Les bois du chevreuil étant



Le squelette du chevreuil.

¹ Voir *Educateur* N° 14 du 7 juillet 1934.

² Ad. Ferrière : « L'école sur mesure ».



La tête du chevreuil s'inscrit dans un triangle.

plus légers que ceux du cerf, son cou est aussi plus faible, plus mince (le chevreuil se défend rarement avec ses bois) ; au repos il est légèrement incurvé, comme celui du chameau.

» Plus craintif que le cerf, le chevreuil a des oreilles plus développées. »

D'autres précisions pourraient être ajoutées à cet exposé de Rothe :

Les bois ont une forme moins compliquée que ceux du cerf : il y a une tige presque droite, de laquelle sort d'abord un andouiller en avant puis un autre en arrière, ce qui fait trois pointes en tout. Ces bois tombent vers la fin de l'automne pour repousser en hiver.

Le pelage est brun roux. Comme chez les autres animaux, le ventre et la face interne des membres sont de couleur plus claire. Le chevreuil offre une particularité curieuse : sa

face postérieure montre une grosse tache claire bien délimitée, jaunâtre en été et blanche en hiver.

Sa queue n'est qu'un petit moignon de 2 cm. de longueur au plus.

Les chevreuils vivent généralement en troupes de trois à cinq, et quelque fois de dix à douze. Le mâle accompagne toujours la femelle.

LE DESSIN : Une famille de chevreuils à la lisière d'un bois. (Les biches sans bois, seront un peu plus petites que les mâles). — Une chasse au chevreuil ; chasseurs tirant sur un chevreuil qui s'enfuit. — Chevreuils buvant dans un ruisseau. — Couple de chevreuils couchés à l'ombre d'un arbre.



La biche ne porte pas de bois. Le chevreuil a de grandes oreilles pour être averti de l'approche des carnivores.

CALCUL MENTAL ¹

3^e LEÇON MÉTHODE DES COMPLÉMENTS

Les mathématiciens ont des inventions très subtiles et qui peuvent beaucoup servir, tant à contenter les curieux qu'à faciliter tous les arts et à diminuer le travail des hommes.

DESCARTES.

1. Le complément d'un nombre est ce qu'il faut lui ajouter pour obtenir 10 (si le nombre a un chiffre), ou 100 (si le nombre a deux chiffres), ou 1000 (si le nombre a trois chiffres), etc.

¹ Voir *Educateur* n° 8.

Le complément de 7 est 3, car $7 + 3 = 10$.
 » » » 84 » 16, » $84 + 16 = 100$.
 » » » 397 » 603, » $397 + 603 = 1000$.

Pour trouver le complément d'un nombre, on « complète » chaque chiffre de ce nombre à 9, en commençant à gauche, sauf le dernier chiffre significatif à droite, que l'on « complète » à 10.

3865. On dit : 3 à 9, 6 ; 8 à 9, 1 ; 6 à 9, 3 ; 5 à 10, 5.

Le complément de 3865 est **6135**.

On a : $3865 + 6135 = 10000$.

On s'habitue rapidement, lorsqu'on entend ou regarde un nombre, à penser ou voir son complément.

614 —→ **386** ; **2857** —→ **7143** ; **10 910** —→ **89 090**.

2. Soustraire un nombre de 10, 100, 1000, etc.

a) 100 — 48	Complément de 48 :	52.
1000 — 376	» » 376 :	624.
10000 — 2897	» » 2897 :	7103.
100000 — 53698	» » 53698 :	46302.
b) 100 — 7	90 + cpl. de 7 :	93.
1000 — 74	900 + » » 74 :	926.
10000 — 893	9000 + » » 893 :	9107.
100000 — 679	99000 + » » 679 :	99321.

3. Soustraire un nombre d'un nombre terminé par des zéros.

300 — 78	300 — 100 + cpl. 78 :	222.
3000 — 693	3000 — 1000 + cpl. 693 :	2307.
7000 — 2679	7000 — 3000 + cpl. 679 :	4321.
14000 — 3695	14000 — 4000 + cpl. 695 :	10305.
58000 — 5874	58000 — 6000 + cpl. 874 :	52126.

4. Cas général.

526 — 269	526 — 300 + cpl. 69 ; On dit : 226 et 31 :	257.
5236 — 2768	5236 — 3000 + cpl. 768 ; On dit : 2236 et 232 :	2468.
23157 — 7864	23157 — 8000 + cpl. 864 ; On dit : 15157 et 136 :	15293.
18956 — 2640	18956 — 3000 + cpl. 640 ; On dit : 15956 et 360 :	16316.

4^e LEÇON
MULTIPLICATION

Salut à toi, savant anonyme, bonze indien ou mandarin chinois, génie inconnu et mystérieux que la Grèce eût placé au rang des dieux ignorés. Salut ! car tu as inventé le zéro ! C'est de ce rien que naquit le calcul !

LUCAS.

1. **Multiplier par 10, 100, 1000...** On place 1, 2, 3, zéros à la droite du multiplicande.
2. **Multipliation des nombres terminés par des zéros.** On opère en faisant abstraction des zéros, puis on les rétablit à la suite du produit obtenu.

$$56 \times 10 = 560 ; 371 \times 10000 = 3.710.000.$$

$$300 \times 70. \text{ On dit : 3 fois 7, 21 ; } 21000.$$

3. **Produit de deux nombres de deux chiffres.**

1^{er} exemple. 59×43 .

$$\begin{array}{r} 5 \times 9 \\ 4 \times 3 \end{array}$$

On dit : 5 fois 3 et 9 fois 4, 15 et 36, 51 dizaines ; soit 5 centaines et 10 unités.

$$\begin{array}{r} (59) \\ (43) \end{array}$$

Puis : 5 et 5 fois 4, 25 centaines, 2500 ; 10 et 9 fois 3, 37 unités, 2537.

2^e exemple. 86×57 .

$$86 \times 57.$$

On dit : 8 fois 7 et 6 fois 5
56 et 30, 86 dizaines ;
soit 8 centaines et 60 unités.

Puis : 8 et 8 fois 5, 48 centaines ;
60 et 6 fois 7, 102 unités ;
4800 et 102, 4902.

3^e exemple. 34×78 .

On dit : 3 fois 8 et 4 fois 7, 24 et 28, 52 dizaines ;
5 et 3 fois 7, 26 centaines, 2600 ;
20 et 4 fois 8, 52 unités ; 2652.

4. **Cas particulier.** Deux nombres compris entre 10 et 20.

14×17 . On dit : 17 et 4, 21 ; 4 fois 7, 28 ; 210 et 28, 238.

19×13 . 19 et 3, 22 ; 9 fois 3, 27 ; 220 et 27, 247.

16×18 . 16 et 8, 24 ; 6 fois 8, 48 ; 240 et 48, 288.

12×17 . 12 et 7, 19 ; 2 fois 7, 14 ; 190 et 14, 204.

(A suivre.)

J. H. ADDOR.

COURS OFFICIELS D'ALLEMAND

organisés par le **Canton et la Ville de St-Gall**, à
L'INSTITUT DE JEUNES GENS Dr SCHMIDT
 sur le **Rosenberg**, près **ST-GALL**

Possibilité de suivre, à côté des Cours d'allemand, les leçons dans les **Sections générales de l'école** (Maturité, diplôme commercial) Juillet et septembre :
Tous les sports. COURS de VACANCES Prospectus par le Directeur Dr LUSSE

Le violon

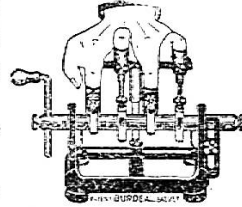
Vous l'apprendrez
facilement grâce à

L'ASSOUPPLISSEUR

Bons violons complets Vente — Location
Prospectus à disposition.

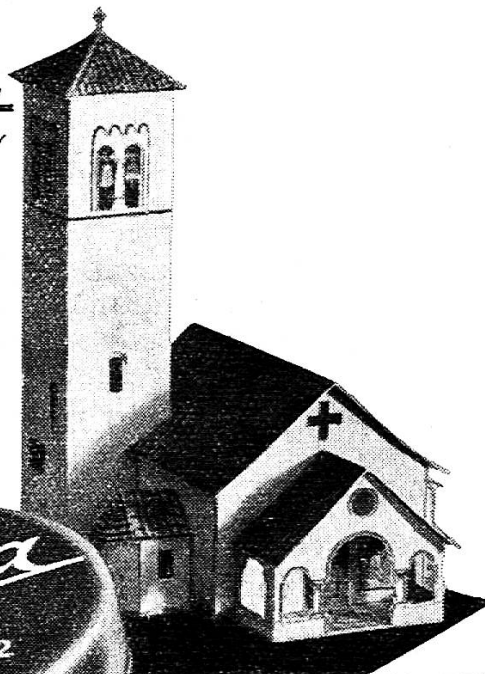
A. MOESCHING, Instruments de musique
Ch. des Oiseaux, PRILLY

Occasions superbes : Violoncelles, Contrebasses,
Mandolines, Violons.



Nouvelle série!

*Pour chaque enfant
un village tessinois
gratuit!*



Vous recevez avec chaque
boîte de MARGA une
feuille à découper **gratuite**. La série comprend
8 modèles différents, qui
permettent le montage
d'un village tessinois
original.

N'achetez pas MARGA seulement
pour recevoir les découpages, mais
choisissez cette crème surtout parce
que sa qualité est excellente.

Méthode BAUDAT-PINGOUD

Tableaux de lecture illustrés

Une collection de :

- a) 12 tableaux lithographiés au recto et au verso, grandeur 45 × 35 cm.
— soit 24 leçons — en écriture droite avec un album de 4 rondes
Fr. 20.—
- b) 24 tableaux — soit 42 leçons — imprimés en caractères
typographiques » 40.—

Ces 66 leçons étudient, sous forme de phrases ou de récits, les sons simples, les diphtongues, les sons équivalents, les consonnes et syllabes muettes. Ces phrases et récits n'ont pas de prétention littéraire. Leur seul but est de faciliter l'étude rapide de la lecture, tout en éveillant l'attention et l'intérêt des enfants.

Dans une série de tableaux illustrés, l'auteur présente les voyelles et les consonnes dans l'ordre où le petit enfant qui commence à parler les prononce lui-même.

Chacun des huit premiers tableaux porte une gravure et un texte expliquant la gravure.

Des rondes faciles permettent de faire chanter ces mêmes scènes, avec les gestes appropriés.

Les enfants apprennent un son nouveau dans chaque leçon. Ils étudient ensuite la lettre figurant le son étudié. Ils cherchent cette lettre dans le texte du tableau. Puis ils lisent, sans les épeler, les lignes de syllabes. La leçon du neuvième tableau peut être lue en entier par les petits écoliers. C'est pour eux une révélation. Ils comprennent le mécanisme de la lecture. Ils peuvent dès lors lire sans peine, jour après jour, les leçons des tableaux suivants et celles de leur livre de lecture.

Les tableaux de M^{me} Baudat ne font pas double emploi avec « Mon premier livre ». Les institutrices qui les emploient sont unanimes à reconnaître l'utilité de ces deux textes différents se rapportant à la même leçon.

Prière de demander la notice explicative sur le matériel Baudat-Pingoud et la marche à suivre pour son emploi, à la

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT

CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE

AD. LAGIER, GENÈVE

M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

MÉTHODE DE M^{ME} BAUDAT - PINGOUD

Jeu de syllabe

Le jeu comprend une boîte de 5×30 cm., renfermant 12 petites boîtes de 2×12 cm.; chaque petite boîte contient 30 petites cartes portant 30 mots différents en deux parties à compléter. Le début ou la fin des mots se trouve sur des cartes plus grandes dont chacune porte 6 de ces syllabes.

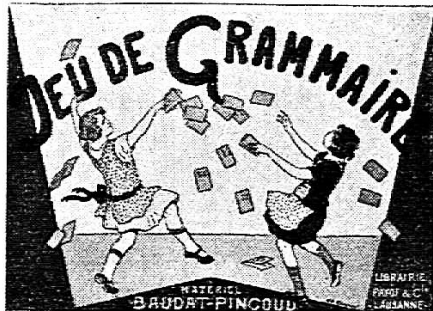
La grande boîte est complète pour 12 élèves Fr. 6.—

Jeu de lecture courante

Le jeu comprend : une boîte avec la table des matières des sons, renfermant :

- 12 cartons-pochettes illustrés, de 40×12 cm., présentant chacun 6 sons différents ;
- 12 casiers correspondant aux cartons-pochettes contenant 432 cartes. Chaque casier renferme 36 mots que les enfants doivent classer six par six sous les sons désignés à côté de chaque petite gravure.

La boîte est complète pour 12 élèves Fr. 6.—



Jeu de grammaire

La boîte renferme 50 cartes présentant chacune une historiette. Sur quelques cartes les mots « est » et « et » sont remplacés par des points. Sur d'autres, ce sont les mots « sont » et « son », « a » et « à », « ces » et « ses », « ou » et « où », « la » et « là », qui manquent. Les enfants choisissent une carte et copient le texte en le complétant. Fr. 3.—

Cartes de problèmes sur les 20 premiers nombres

La boîte renferme 50 cartes portant chacune 3 problèmes très simples, soit 150 problèmes et la table des réponses.

Le tout, dans une boîte. Fr. 3. —



Cartes de problèmes sur les 100 premiers nombres

La boîte renferme 50 cartes portant chacune 4 problèmes faciles sur les quatre opérations, soit 200 problèmes et la table des réponses.

Le tout dans une boîte Fr. 3.—

La notice sur la Méthode Baudat-Pingoud, qui renseigne sur les jeux désignés ci-dessus, est envoyée gratuitement sur demande par la

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle